

Annexe IV Règlement d'examen

BTS « transport et prestations logistiques »								
Intitulés et coefficients des épreuves et unités			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé Enseignement à distance Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unités	Coeff.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E.1 - Culture générale et expression	U.1	4	Ponctuelle écrite	4 heures	CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 heures
E.2 - Langue vivante * - Compréhension de l'écrit et expression écrite - Production orale en continu et interaction	U.21	3	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	2 heures
	U.22	3	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	20 minutes (1)
E.3 - Économie, droit, management des entreprises - Économie et droit - Management des entreprises	U.31	4	Ponctuelle écrite	4 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4 heures
	U.32	2	Ponctuelle écrite	3 heures	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	3 heures
E.4 - Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques	U.4	8	Ponctuelle écrite	4 heures	Ponctuelle écrite	4 heures	Ponctuelle écrite	4 heures
E.5 - Gestion de la relation de service et management d'une équipe - Gestion de la relation de service - Management d'une équipe	U.51	3	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	20 minutes
	U.52	3	CCF 1 situation d'évaluation		CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	20 minutes (2)

E.6 - Gestion des opérations de transport et des prestations logistiques	U.6	10	CCF 3 situations d'évaluation		CCF 3 situations d'évaluation		Ponctuelle orale	50 minutes
EF1 - Langue vivante **	U.F1		Ponctuelle orale	20 minutes (1)	Ponctuelle orale		Ponctuelle orale	20 minutes (1)

* Les langues autorisées pour cette épreuve sont les suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais et russe.

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative et figurant dans la note de service est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte.

(1) Non compris le temps de préparation de 20 minutes.

(2) Non compris le temps de préparation de 60 minutes.